

# PROGRAMME DE FORMATION

PROFESSION SPORT & LOISIRS LANDES



## LES FONDAMENTAUX DE LA GESTION ASSOCIATIVE - CFGA

### Objectifs

- Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement.
- Etre capable de participer aux organes statutaires d'une association.
- Acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif.
- Etre capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente et savoir mobiliser des ressources financières.
- Etre capable de prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et de favoriser la participation des bénévoles.
- Etre capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement.

### Intervenant(e)s

- Intervenant(e)s spécialisés dans la connaissance de la vie Associative

### Méthodes

- Alternance d'apports théoriques et applications pratiques
- Travaux sur documents authentiques
- Mini études de cas

### Moyens et Outils

- Supports de formation
- Documentations - sites spécialisés
- Salle de formation équipée et connectée, ordinateur & vidéoprojecteur

### Modalités d'évaluation

- Evaluation de la formation par le participant

### Contenu

#### Jour 1 (6h)

Module « principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements »

Module « compétence en matière d'organisation et de gouvernance »

#### Jour 2 (6h)

Module « évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics »

Module « compétence en matière de finances associatives » - Sources de financement

#### Jour 3 (6h)

Module « compétence en matière de finances associatives » - Initiation à la comptabilité

#### Jour 4 (3h)

Module « compétence en matière de ressources humaines associatives » - Approfondissement

#### Jour 5, 6 (9h)

Module « compétence en matière de ressources humaines associatives »

#### Jour 7 (3h)

Module « compétence en matière de gestion de projet associatif

#### > PUBLIC

Salarié(e) d'association, dirigeant(e), bénévole...

#### > PRE-REQUIS

Membre d'une association

#### > DUREE

5 jours ½ soit 33 heures

#### > PERIODE

du 16/01/21 au 25/03/21 (voir calendrier)

#### > HORAIRES

9h – 12h // 13h30 – 16h30

18h – 21h

#### > SANCTION DE LA FORMATION

Certificat de formation

#### > EFFECTIF

De 6 à 12 personnes

#### > LIEU

Mont de Marsan



**Module « principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements »**

- La loi de 1901 : une liberté publique et contractuelle, déclinaison de ces principes ;
- Le projet associatif par rapport aux autres formes d'organisation de l'économie sociale.

**Module « compétence en matière d'organisation et de gouvernance » :**

- L'administration et l'organisation : analyse des statuts, du règlement intérieur et notion de membre ;
- Les instances décisionnelles, leur organisation et fonctionnement ;
- Le rôle des dirigeants associatifs ;
- Les démarches administratives lors de la création et de la vie de l'association.

**Module « évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics »**

- L'approche statistique (données de cadrage) ;
- La structuration du mouvement associatif ;
- Les associations, les collectivités territoriales, l'Etat et ses composantes dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable.

**Module « compétence en matière de finances associatives »**

- Les deux méthodes comptables : à partie double (sur engagement) et de trésorerie (simple) ;
- Les documents financiers annuels d'une comptabilité, sur engagement (bilan, compte de résultat) ;
- Le rapport d'activité annuel ;
- La tenue d'une comptabilité simple ;
- Les sources et les modes de financement public ;
- La constitution d'un dossier de demande de subvention et du compte rendu financier de suivi ;
- Les sources de financement privé et leurs modalités.

**Module « compétence en matière de ressources humaines associatives »**

- Les statuts et rôles respectifs des salariés, bénévoles et volontaires ;
- La fonction employeur de l'association et les procédés simplifiés d'emploi ;
- Les droits des bénévoles ;
- Les responsabilités civile et pénale des bénévoles et de l'association ;
- Le recrutement et la fidélisation des bénévoles.

**Module « compétence en matière de gestion de projet associatif »**

- L'élaboration d'un projet d'activité ou d'événement ;
- La communication autour de ce projet ;
- L'élaboration et le suivi du budget en rapport avec un projet ;
- L'évaluation de ce projet.

**PARTIE PRATIQUE** : Validation du parcours de formation par la réalisation, en sus des 5 jours de formation, d'un stage pratique dans une association. Toutes les informations concernant l'obtention du CFGA et de ce module vous seront communiqués lors du démarrage de la formation.

**Pour vous inscrire, merci de renseigner le formulaire de pré-inscription avant le 23 décembre 2020 via le site [www.cfqa40.org](http://www.cfqa40.org)**